

# REGLEMENT INTERIEUR CDC FEMININ

## **ARTICLE 1 : INSCRIPTIONS**

L'inscription est gratuite et doit être faite par les clubs avant la date prévue sur le calendrier sur une feuille spécifique. Un même club peut inscrire (ou pas) ses équipes de la saison précédente et ajouter de nouvelles équipes dans la division la plus basse, il doit également préciser les journées et demi-journées des phases de poule et des phases finales qu'il souhaite recevoir.

Les clubs ne s'étant pas acquittés des éventuelles amendes infligées la saison précédente ne pourront pas s'inscrire pour la saison en cours.

Les équipes qui ont déclaré forfait général descendent dans la division la plus basse la saison suivante.

## **ARTICLE 2 : LES ENTENTES**

Pour les clubs n'ayant pas assez de joueuses pour former une équipe, un regroupement géographique de 2 ou 3 clubs est possible. Les clubs concernés devront envoyer par mail une demande de validation de l'entente au comité. (cd32@petanque.fr).

Un club ayant une équipe homogène ne peut pas faire une entente avec d'autres clubs.

Les ententes ne peuvent inscrire qu'**UNE SEULE** équipe.

Si une équipe en entente est championne du Gers, elle ne pourra pas monter en CRC, dans ce cas le comité de pilotage déterminera l'équipe homogène qualifiée selon les critères fixés par le règlement fédéral.

Attention : si l'entente se dissout, les clubs redescendront dans la division la plus basse.

## **ARTICLE 3 : DÉROULEMENT**

Cette compétition comprend deux divisions.

La Division 1 est répartie en deux poules de 6 équipes.

La Division 2 répartie les équipes restantes en fonction de leur nombre.

Joueuses Brûlées :

Afin que le comité de pilotage recense les joueuses, les clubs doivent faire parvenir au comité dans un délai de 10 jours avant la 1<sup>ère</sup> journée de compétition, les listes initiales de joueuses pour chaque équipe engagée en CRC et CDC. Toutefois 2 joueuses maximum pourront changer d'équipe mais uniquement pour une division supérieure et elles ne pourront plus changer d'équipe par la suite.

En cas de non-respect de ces règles, le comité de pilotage appliquera la sanction suivante : annulation de match(s) avec attribution de « 0 » point et pénalité de points pour la saison en cours.

Dans la division la plus basse, les joueuses classées « honneur » ou « élite » sont interdites.

Seuls les clubs n'ayant d'équipes qu'en dernière division pourront intégrer **UNE** joueuse classée par équipe.

#### **ARTICLE 4 : ORGANISATION ET TRANSMISSION DES RESULTATS**

Le club qui reçoit est chargé de fournir les feuilles de match, de les faire compléter et **signer par les capitaines de chaque équipe**.

L'arbitre devra vérifier toutes les informations des feuilles de match avant de les signer et contrôler les fiches de suivi de chaque équipe.

Une feuille de match signée par l'arbitre et les capitaines des deux équipes ne peut pas être modifiée.

Les feuilles de match doivent être transmises dans les meilleurs délais au Comité par voie postale ou scannées et envoyées par mail à l'adresse [cd32@petanque.fr](mailto:cd32@petanque.fr) .

#### **ARTICLE 5 : MONTEES ET DESCENTES**

**Les montées en division supérieure sont tributaires des descentes en CRC. Elles sont recalculées chaque année.**

**En 1ere division** : les 4 premières de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale selon schéma en annexe. Les deux dernières de chaque poule descendront en 2ème division. La gagnante jouera en-CRC.

**En 2ème division** : Les 8 meilleures équipes joueront les quarts de finale. Les demi-finalistes montent en Division 1.

#### **ARTICLE 6 : FORFAIT et SANCTIONS PECUNIAIRES**

Forfait pour 1 match : Amende de 50€

Forfait pour 2 matchs ou 1 journée : Amende de 100€ avec application éventuelle de sanctions sportives comme un retrait de points.

Forfait général :

- Si forfait après publication des tirages et calendriers et avant le début de la compétition (dans un délai d'une semaine avant la première rencontre) : pas d'amende.

**ANNEXE :**

Tirage des quarts de finale :

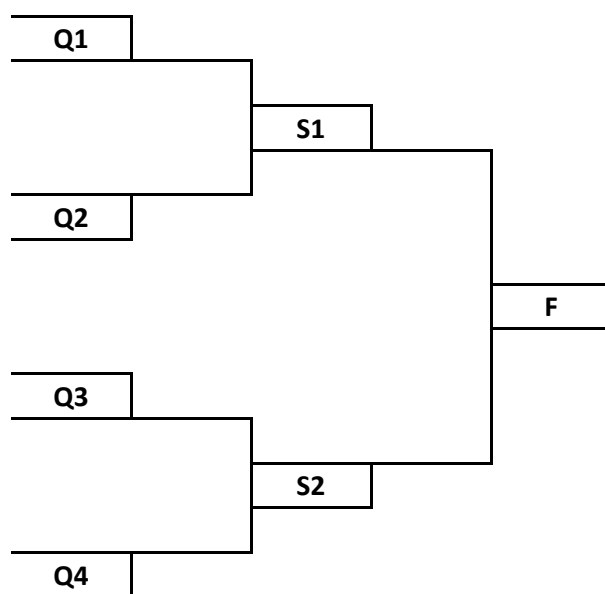
Q1 : 1<sup>ère</sup> poule A contre 4<sup>ème</sup> poule B

Q2 : 2<sup>ème</sup> poule B contre 3<sup>ème</sup> poule A

Q3 : 2<sup>ème</sup> poule A contre 3<sup>ème</sup> poule B

Q4 : 1<sup>er</sup> poule B contre 4<sup>ème</sup> poule A

Les rencontres sont pré-tirées au sort dans le graphique comme suit :



Approuvé par le Comité Directeur le 14 Octobre 2022